

## **Avez-vous une déficience auditive ou d'élocution ?**

La plupart des examens Cambridge English comportent une épreuve de compréhension orale et une épreuve d'expression orale. Si vous êtes sourd, malentendant ou avez des difficultés d'élocution, il est possible que nous puissions vous aider lors de votre examen Cambridge English.

### **Que dois-je faire?**

Il est possible qu'il faille plusieurs mois pour mettre en place les aménagements particuliers adaptés à votre cas, il faut donc déposer votre demande dès que possible par l'intermédiaire de votre Centre.

### **Que fera le Centre d'examen Cambridge English?**

Votre Centre:

- vous confirmera la date limite pour déposer une demande (cette date peut précéder de plusieurs mois celle de votre examen, selon les aménagements dont vous avez besoin)
- vous demandera de lui communiquer tous renseignements pertinents quant à vos difficultés
- procèdera aux aménagements qui vous sont nécessaires pour pouvoir passer l'examen

Si votre Centre ne dispose pas de l'équipement ou de l'espace dont vous avez besoin, par exemple d'une pièce séparée, il fera tout son possible pour vous aider à trouver un autre Centre qui soit en mesure de répondre à vos besoins.

Votre Centre peut également vous demander de fournir un **certificat médical**.

### **Quels aménagements particuliers suis-je en droit de demander?**

De nombreuses options sont possibles – choisissez ce dont vous avez besoin dans la liste ci-dessous. Votre professeur ou vous pouvez ensuite demander au Centre de procéder à tous les aménagements qui vous sont nécessaires.

#### **1. Prothèse auditives, écouteurs et autres équipements**

La plupart des examens Cambridge English comportent une épreuve de compréhension orale lors de laquelle les candidats :

- lisent les questions imprimées du sujet d'épreuve
- écoutent un enregistrement
- inscrivent leurs réponses dans une grille de réponses

Si vous avez des difficultés auditives, nous pouvons vous aider de la manière suivante :

- **Si vous utilisez normalement une prothèse auditive**, vous pouvez l'utiliser pendant l'examen, mais n'oubliez pas d'en informer votre Centre avant les épreuves.
- **Si vous avez l'habitude d'utiliser des appareils tels qu'un système sans fil ou de FM**

**personnel**, vous pouvez demander au Centre l'autorisation d'utiliser ce type de matériel.

- **Si vous pouvez entendre à l'aide d'écouteurs ou d'un amplificateur particulier**, vous pouvez demander au Centre l'autorisation d'utiliser ce type d'équipement pour écouter l'enregistrement.
- **Si vous utilisez des écouteurs**, la personne qui vous fait passer l'épreuve de compréhension orale doit pouvoir entendre et contrôler la lecture de l'enregistrement. Cela signifie qu'elle écouterait un haut-parleur externe ou utilisera une deuxième paire d'écouteurs. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser un lecteur baladeur CD ou MP3 ou un autre appareil similaire pour écouter l'enregistrement.
- **Si vous utilisez un équipement particulier**, comme un amplificateur donné, le Centre vous fera normalement passer les épreuves dans une salle séparée.

## **2. Les versions adaptées malentendant (lecture labiale) des épreuves de compréhension orale**

Pour certains examens, vous pouvez demander à passer une version adaptée pour les malentendants (lecture labiale) de l'épreuve de compréhension orale.

Au lieu de passer un enregistrement, la personne qui vous fait passer l'épreuve de compréhension orale vous lira le document. Elle vous lira chaque texte deux à trois fois, selon l'examen.

Pendant la deuxième lecture, ce lecteur marquera des pauses de temps à autres. Cela vous donnera le temps d'écrire vos réponses.

Assurez-vous :

- que vous êtes capable de lire sur les lèvres d'une personne qui parle en anglais
- de vous entraîner avec d'anciens sujets d'examen pour préparer votre examen

Il est parfois possible de s'entraîner à l'avance à lire sur les lèvres de la personne qui vous fera passer l'épreuve de compréhension orale. Renseignez-vous auprès de votre Centre.

## **3. Aménagements particuliers pour les épreuves d'expression orale**

Pour la majorité des examens, à l'exception des examens Young Learners, l'épreuve d'expression orale se passe avec un partenaire.

Si vous avez une déficience auditive ou des difficultés d'élocution, vous pouvez demander:

- **plus de temps** pour répondre s'il vous faut plus de temps pour dire quelque chose ou comprendre ce que les gens vous disent
- **à passer l'épreuve avec un partenaire qui n'est pas un candidat**, par exemple un ami qui ne se présente pas à l'examen. Il peut vous être plus aisé de lire ce qu'ils disent sur leurs lèvres
- à passer l'épreuve sans partenaire, c'est-à-dire en dialoguant avec l'examineur plutôt qu'avec un autre candidat pendant les parties pertinentes de l'épreuve

Vous n'êtes **pas autorisé à employer la langue des signes** lors d'une épreuve d'expression orale.

## **4. Exemptions et diplômes avec mention particulière**

Si vous avez une déficience auditive et/ou des difficultés d'élocution très importantes, et si les aménagements particuliers énumérés ci-dessus ne sont pas suffisants, par exemple si vous ne savez pas lire

sur les lèvres, vous pouvez demander pour certains examens à être exempté de l'épreuve de compréhension orale et/ou de l'épreuve d'expression orale. Cela signifie que vous n'avez pas à passer l'épreuve ou les épreuves en question.

Pour tous les examens Cambridge English, il est obligatoire de **faire une demande d'exemption avant de passer l'examen**. Contactez votre Centre pour de plus amples informations.

Vous pouvez faire une demande d'exemption pour les examens suivants :

- *Cambridge English : Proficiency (CPE)*
- *Cambridge English : Advanced (CAE)*
- *Cambridge English : First (FCE)*
- *Cambridge English : Preliminary (PET)*
- *Cambridge English : Key (KET)*
- *Cambridge English : Business Certificates (BEC)*

Si une exemption vous est accordée pour l'épreuve de compréhension orale et/ou l'épreuve d'expression orale et si vous réussissez à toutes les autres épreuves de l'examen, il vous sera décerné **un diplôme avec mention particulière**. Cela signifie que la phrase suivante figurera imprimée sur votre diplôme :

*«The candidate was exempt from satisfying the full range of assessment objectives in the examination. [Le candidat a été exempté d'une partie des objectifs d'évaluation lors de l'examen]».*